



CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES

RELEVÉ DE COMPTES EN EUROS N° 016

Date d'arrêté : 10 Juin 2025

Votre agence

Salviac
8 Boulevard Hugon
46340 Salviac
Tél : 05 65 37 33 09
Fax : 05 65 27 55 91

D 1/1 50/9/20415/15151 01AA2379669P4DP 32 CRM

LA POSTE

SD : 865008688838297

FLRV001 00891



Votre conseiller

Romain Delesalle
Tél : 06 30 04 32 69

Vos contacts

Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

EARL DE GOUNET
46250 ST CAPRAIS

SYNTHESE

Earl De Gounet

Compte Courant Pro n° 04083529000

+ 102 709,65

Vos informations

Bonjour, dès le 01/08/2025, vous recevrez vos documents de banque et d'assurance au format électronique, directement dans votre espace Crédit Agricole en ligne ou sur l'appli Ma Banque. Vous pouvez vous y opposer à tout moment via votre conseiller.

Earl De Gounet - Compte Courant Pro n° 04083529000

IBAN : FR76 1120 6000 8904 0835 2900 010 BIC : AGRIFRPP812

Date opé.	Date valeur	Libellé des opérations	Débit	Crédit	☐
		Ancien solde créditeur au 31.05.2025		103 684,94	
31.05	03.06	Prlv Facture Crédit Agricole 2025-05 Facture N°2515100015043	17,70		☒
02.06	02.06	Prlv 0246069 CRCAM Nord Midi-pyrenees Crédit Agricole Assurance Véhicule Professionnel -echeance 06/2025 Cotisation Du Contrat Pacifica12291807908 0000000000000000000000008841452908PCKFR03ZZZ399305 Core	34,77		☐
03.06	03.06	Chèque 6838073	103,49		☐
03.06	05.06	Règlement Assu. Caae Prêt PROFESSION.06/25	43,57		☐
04.06	04.06	Prlv Val Fleuri SARL Facture:1758161903 FR81ZZZ437962 Core	148,66		☒
05.06	05.06	Prlv Groupama Gan Vie MS01GVI4AS17C1CFA0005901 -2500009Im1s - Encaissement - Prime- 250000JciYT - 01/06/2025 -30/06/2025 - 4N010411411X MS01GVI4AS17C1CFA0005901FR44ZZZ102911 Core	104,60		☐
06.06	06.06	Virement Asp 046016186-1507081-20250606Aides Pac 2022 : 046016186 1507081Earl De Gounet		126,70	☒

Earl De Gounet - Compte Courant Pro n° 04083529000 (suite)

Date opé.	Date valeur	Libellé des opérations	Débit	Crédit	
06.06	06.06	Chèque 5290875 <i>Amier Pac</i>	516,38		☐
06.06	06.06	Chèque 6838074 <i>carl Télécom</i>	132,82		☐
		Total des opérations	1 101,99	126,70	
		Nouveau solde créditeur au 10.06.2025		102 709,65	

Les sommes figurant sur le(s) compte(s) et/ou le(s) livret(s) suivant(s) sont protégées par la Garantie des Dépôts dans la limite du plafond défini par la loi (www.garantiedesdepots.fr) :

Compte Courant Pro n° 04083529000

Pour toute réclamation, vous avez la possibilité de saisir votre agence. Si aucune solution n'a pu être trouvée ou en cas d'absence de réponse, vous avez la possibilité de faire appel au Service Clients de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - 160 Avenue Marcel Unal, BP 204 - 82000 MONTAUBAN Cedex. Pour les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, en cas de différend non résolu portant sur les produits et services mentionnés aux titres 1er et 2 des livres II et III du CMF, vous avez la possibilité de vous adresser au Médiateur auprès de la FBF- CS 151- 75422 Paris Cedex 09. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n°444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81 000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 019 259, dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR234317_01TOAZ.



CREDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRENEES

Relevé de factures en EURO n° 7111658
Du 01.05.2025 au 31.05.2025

Votre agence

Salviac
8 Boulevard Hugon
46340 Salviac
Tél : 05 65 37 33 09
Fax : 05 65 27 55 91

00812 SBIL012 00891

Votre Conseiller

Romain Delesalle
Tel : 06 30 04 32 69

Vos contacts

Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

EARL DE GOUNET
46250 ST CAPRAIS

EARL DE GOUNET,

Votre contrat n° 04083529000

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le détail des facturations de votre relevé.

Récapitulatif de la période du 01.05.2025 au 31.05.2025	N° facture	Montant HT	Dont montant soumis à TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Compte 04083529000 Prélèvement du 31/05/2025	2515100015043	17,70		0,00 *		17,70
TOTAL PERIODE		17,70				17,70

* Exonération TVA, art 261C, 259B du code Général des Impôts.

Les opérations ci-dessous ont été enregistrées sur votre compte et font l'objet d'un prélèvement global.

Date	Nature des opérations	Nbre	Montant HT	Dont montant soumis à TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
05/05	Offre Compte service Pro/agri Cscsa Agri N1 Sans Oc	1	17,70		0,00 *		17,70
	TOTAL		17,70				17,70

* Exonération TVA, art 261C, 259B du code Général des Impôts.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n°444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue Francois Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 019 259, dont le N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR231317_01TOAZ.



Groupeement de Defense Sanitaire du Lot

Chambre d'Agriculture

430, Avenue Jean Jaurès B.P. 199

46004 CAHORS Cédex

CAHORS le, 19/05/2025

Tél: 05.65.23.22.06

Fax: 05.65.23.22.76

N° de TVA : FR 64 353 368 657

FACTURE

Votre référence : 46-250-001

N° de Facture : 2025 / 03423

Au titre de l'année : 2025

EARL DE GOUNET LAFAGE
GOUNET

46250 SAINT CAPRAIS

DESIGNATION	QUANT.	PRIX UNIT.	MONTANT	CODE
C.I.E. EQUARRISSAGE (en Nb UBE)				

CIE EQUARRISSAGE BOVIN	77	1,12	86,24	3
Total H.T. partiel	86,24			

Payé

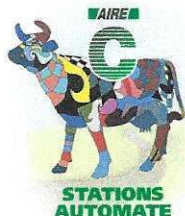
Cotisation appelée pour le compte et au nom de ATM Ruminants sise Tour Mattei
207 rue de Bercy 75012 Paris - N° TVA : FR41798936274
La TVA est exigible sur les débits

Cette somme est à régler dans les 30 jours; soit : en nous adressant une autorisation de prélèvement sur votre compte en y joignant un R.I.B.; ou par chèque à l'ordre du G.D.S.; dans tous les cas mentionner vos références.

MONTANT EXONERE	MONTANT H.T.	T.V.A. CODE	PCT	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C	MONTANT SUBVENTION	NET A PAYER
	86,24	3	20,00	17,25	103,49		103,49 e

Association Loi 1901 - N°SIRET : 35336865700014 - APE : 7500Z
Soit en Francs : 678,84

"VAL FLEURI"



S.A.S. AU CAPITAL DE 100 000 €

STATIONS AUTOMATE

92 Avenue de Bordeaux

82400 VALENCE D'AGEN

Tél. 05 63 39 04 61

www.aire-c.fr - contact@aire-c.fr

Dom. bancaire CA IBAN: FR76 1120 6201 8088 1914 9239 291

A RAPPELER DANS TOUTE
CORRESPONDANCE

FACTURE : 175 816
CLIENT : 1903
DATE : 31/05/2025

FACTURE

Numéro : 175 816
Client : 1903
Date : 31/05/2025

EARL DE GOUNET
GOUNET

46250 ST CAPRAIS

Page : 1

Station	Date / Heure	Produit	Litrage	Prix TTC	Montant TTC	Kilométrage	Tva
Bon de livraison No: 149 526 du : 31/05/2025 (							
***** BADGE No : 0341720126800 *****							
***** Utilisateur : GOUNET 1 *****							
VILLEFRANCHE	10/05/25 16:35	GAZOLE	35.15	1.55	54.48	0	4
VILLEFRANCHE	16/05/25 18:04	E10	17.56	1.71	30.03	0	4
VILLEFRANCHE	16/05/25 18:06	GAZOLE	17.89	1.55	27.73	0	4
VILLEFRANCHE	29/05/25 15:52	GAZOLE	22.65	1.52	34.43	0	4
***** RECAPITULATIF PAR CARBURANT *****							
TOTAL GAZOLE : 75.69 Litres 97.20 €							
TOTAL E10 : 17.56 Litres 25.02 €							

Remises et frais	Montant
Frais Fixes TTC	2.00

ECHEANCE	PAIEMENT	MONTANT	H.T	123.89
31/05/2025	PRELEVEMENT	148.66	T.V.A	24.77
BASE H.T	TAUX	MONTANT T.V.A.	T.V.A. G.O.	NET A PAYER
123.89	TVA 4: 20.00%	24.77		148.66 €

Attention : GNR Produit à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdit à tous autres usages non spécialement autorisés.
Le présent document doit être conservé pendant une période de TROIS ANS à la disposition des Douanes et Droits Indirects.

Réserve de propriété : les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'à complet règlement de leur valeur.

A compter du 01er janvier 2013, tout professionnel en situation de retard de paiement sera redevable de plein droit, d'une indemnité forfaitaire de recouvrement (article L.441-6, alinéa 12 du Code de Commerce et L.441-3 du Code de Commerce), dont le montant est fixé par décret n°2012- 1115 à la somme de 40 € (article D.441-5 du Code de Commerce).

Pénalité de retard de paiement : Majoration de quinze pour cent (15 %) des sommes restant dues qui porteront intérêts au taux de base bancaire augmenté de cinq pour cent (5 %).

Paiement anticipé : escompte non pratiqué par l'entreprise.

N° TVA intracommunautaire : FR 62 419 216 783 - R.C.S MONTAUBAN 419 216 783 - SIRET 419 216 783 00284 - APE 4730Z

EARL DE GOUNET

Numéro Pacage : 046016186

Numéro Siret : 38284202900011

Le présent relevé de situation détaille l'opération de paiement vous concernant réalisée à la date du 06/06/2025.

Cette opération de paiement présente un montant total en votre faveur de 126,70 €. Une première partie ci-dessous vous informe du détail de l'exécution de ce montant (virement sur votre compte, remboursement de créances accordées à des tiers, etc.).

Une deuxième partie vous précise la façon dont est calculé ce montant, en particulier la valorisation des aides prises en compte pour cette opération.

Enfin, une annexe vous informe en détail du calcul de la valorisation des différentes aides prises en compte pour cette opération de paiement.

DETAIL DE L'EXECUTION DE L'OPERATION DE PAIEMENT

Le tableau ci-dessous indique le détail de l'opération ; certains éléments sont consultables dans votre espace personnel telepac " Mes données et documents - Paiements par date " dont l'accès se fait à l'adresse suivante : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Date	TOTAL	Dont				Faits principaux
		montant envoyé pour versement sur votre compte	montant versé à des tiers	montant déduit par l'ASP	montant en attente de versement	
06/06/2025	126,70 €	126,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Les rubriques du tableau ci-dessus correspondent aux éléments suivants :

- **TOTAL** : il s'agit du montant total de l'opération de paiement concernée par le présent RDS. Le détail du calcul de ce montant total vous est présenté sur les pages suivantes de votre RDS. Ce montant est ventilé parmi les rubriques décrites ci-après ;
- **montant envoyé pour versement sur votre compte** : il s'agit du montant transmis à votre banque pour versement sur votre compte au titre de l'opération de paiement
Montant versé sur votre compte FR76 1120 6000 8904 0835 2900 010 le 06/06/2025 126,70 €
- **montant versé à des tiers** : il s'agit du montant dont vous ne bénéficiez pas directement mais qui est versé à un mandataire ou qui sert à rembourser une créance que vous avez accordée à un tiers (banque, MSA, etc.).
- **montant déduit par l'ASP** : il s'agit du montant qui n'a pas été versé sur votre compte car il a permis de compenser des sommes que vous deviez par ailleurs à l'ASP. Vous pouvez retrouver dans la partie POUR INFORMATION le détail de ces sommes dues et du remboursement effectué à l'occasion de la présente opération de paiement ;
- **montant en attente de versement** : il s'agit du montant qui n'a pas été versé sur votre compte car il a été mis temporairement en attente et vous sera versé ultérieurement (ce versement ultérieur fera l'objet d'un nouveau relevé de situation). La mise en attente peut avoir pour origine différentes raisons (rejet bancaire suite à RIB erroné, etc.) et correspond à une situation où des vérifications complémentaires sont nécessaires avant de procéder au versement. Vous pouvez retrouver dans la partie POUR INFORMATION le détail des montants placés en attente vous concernant ;

- **faits principaux** : Cette colonne vous informe sur les aides qui sont pour la première fois prises en compte à l'occasion de ce paiement. Les aides déjà prises en compte lors d'opérations de paiement précédentes ne sont pas de nouveau indiquées, même si leur montant a depuis varié ; en revanche, les aides ayant fait précédemment l'objet seulement d'un acompte ou d'une avance et étant pour la première fois payée en mode solde sont indiquées le cas échéant dans cette colonne.

DETERMINATION DU TOTAL DE L'OPERATION DE PAIEMENT

Montant total de vos aides directes de la campagne 2022 pris en compte pour la présente opération de paiement (1) **52 148,76 €**

RAPPEL du montant de vos aides directes déjà pris en compte lors de l'opération de paiement précédente en date du 26/09/2023 (2) **52 022,06 €**

(ce montant correspond au montant total de vos aides directes pris en compte dans votre précédent relevé de situation de la campagne 2022)

D'où Montant total en votre faveur pour la présente opération de paiement (3) **126,70 €**

(correspond à la différence entre (1) et (2))

Dans le détail :

Aide	SITUATION PRECEDENTE (2)	SITUATION ACTUELLE (1)	DIFFERENCE (3)
Production de légumineuses fourragères	430,39 €	430,39 €	0,00 €
Aides découplées - paiement de base	9 412,91 €	9 412,91 €	0,00 €
Aides découplées - paiement redistributif	2 624,52 €	2 624,52 €	0,00 €
Aides découplées - paiement vert	6 520,58 €	6 520,58 €	0,00 €
Aides aux bovins allaitants	9 875,96 €	10 002,90 €	126,94 €
ICHN Base	10 854,70 €	10 854,46 €	-0,24 €
BIO_CAB	12 303,00 €	12 303,00 €	0,00 €
TOTAL	52 022,06 €	52 148,76 €	126,70 €

TOTAL DE L'OPERATION DE PAIEMENT

126,70 €

ANNEXE : VALORISATION DU MONTANT DE VOS AIDES

AIDES DU PREMIER PILIER

AIDES DECOUPLEES

Aide	Surface retenue	Nombre de DPB activés*	Nombre de DPB activés à payer**	Valeur moyenne des DPB déclarés	Montant avant réduction	Montant après réduction
PAIEMENT DE BASE	86,75 ha	86,75	86,75	107,20 €	9 299,60 €	9 412,91 €

* Le nombre de DPB activés correspond au nombre de DPB nécessaires pour couvrir la surface retenue. Si la surface retenue est supérieure au nombre de DPB détenus, tous les DPB sont activés. Si la surface retenue est inférieure au nombre de DPB détenus, le dernier DPB (ou la dernière fraction de DPB) activé est considéré comme activé en entier.

**Le nombre de DPB activés à payer correspond au minimum entre la surface retenue et le nombre de DPB activés.

Aide	Surface retenue *	Montant unitaire (€/ha)	Montant avant réduction	Montant après réduction
PAIEMENT REDISTRIBUTIF	52,00 ha	49,70	2 584,40 €	2 624,52 €

* La surface retenue pour le paiement redistributif correspond au nombre de DPB activés plafonné à 52 (avec application de la transparence pour les GAEC)

Aide	Montant du paiement de base	Coefficient national paiement vert *	Taux de conformité du verdissement **	Montant avant réduction	Montant après réduction
PAIEMENT VERT	9 299,60 €	0,690450	100,00	6 420,91 €	6 520,58 €

* Le paiement vert est proportionnel au montant de vos DPB activés, selon un coefficient national défini pour la campagne indiqué ici.

** Ce taux reflète votre conformité aux trois critères du verdissement. Il est de 100 % si vous respectez ces trois critères.

POUR INFORMATION : RECAPITULATIF DES DIFFERENTES REDUCTIONS S'APPLIQUANT AUX AIDES DECOUPLEES :

TOTAL DE VOS AIDES DECOUPLEES AVANT REDUCTION	18 304,91 €
Montant de vos aides découplées après réduction(s)	18 558,01 €

AIDES COUPLEES VEGETALES

	Surface retenue (ha)	Montant unitaire (€/ha)	Montant avant réduction	Montant après réduction
Aide à la production de légumineuses fourragères	3,06	138,50	423,81 €	430,39 €
Total			423,81 €	430,39 €

POUR INFORMATION : RECAPITULATIF DES DIFFERENTES REDUCTIONS S'APPLIQUANT AUX AIDES COUPLEES VEGETALES :

Remboursement Discipline financière 2021	+6,58 €
Montant de vos aides couplées végétales après réduction(s)	430,39 €

AIDES COUPLEES ANIMALES

AIDES AUX BOVINS ALLAITANTS (ABA)

	Effectif retenu (*)	Montant unitaire (€/animal)	Montant
Aide aux bovins allaitants de base	58,00	62,00	3 596,00 €
Aide complémentaire pour les 50 premiers animaux	50,00	115,00	5 750,00 €
Aide complémentaire pour les 51ème à 99ème animaux	8,00	63,00	504,00 €
Total			9 850,00 €

Montant de votre aide aux bovins allaitants après réduction(s)	9 850,00 €
--	------------

AIDES DU SECOND PILIER

ICHN

Catégorie de surface	Surface primable (ha)	Premiers hectares			Hectares suivants			Part fixe			Montant total
		Surface retenue (ha)	Montant (€/ha)	Montant (€)	Surface retenue (ha)	Montant (€/ha)	Montant (€)	Surface retenue (ha)	Montant (€/ha)	Montant (€)	
	A	B	C	D=B×C	E	F	G=E×F	H	I	J=H×I	K=D+G+J
Surfaces fourragères	75,00	25,00	148,22	3 705,50	25,00	98,81	2 470,25	75,00	70,00	5 250,00	11 425,75 €
TOTAL	/	/	/	3 705,50	/	/	2 470,25	/	/	5 250,00	11 425,75 €

Réduction pour plafonnement budgétaire

-571,29 €

Montant de votre ICHN après réduction(s)

10 854,46 €

Ce montant est financé comme suit :

Fonds européen agricole pour le développement rural 75,00 %
(Feader)

8 140,84 €

Etat - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 25,00 %

2 713,62 €

Conversion à l'agriculture biologique (CAB)

Mesure	Surface retenue (ha)	Montant (€)
MP CAB	13,67	12 303,00 €
Total CAB		12 303,00 €

Montant de votre CAB

12 303,00 €

Ce montant est financé comme suit :

Fonds européen agricole pour le développement rural 75,00 %
(Feader)

9 227,25 €

Etat - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 25,00 %

3 075,75 €

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE CONCERNANT CE RELEVÉ DE SITUATION,
VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE DDT 46.



Date	N°
28/04/25	NB / t 046016186

Raison Sociale

EARL DE GOUNET

Adresse

204 CHEMIN DE GOUNET

46250 ST CAPRAIS

N° PACAGE

046016186

Décompte de prestations (avant facture)

Surface graphique 103,56 ha

Surface admissible 101,40 ha

Total parcelles (lignes)
Déclarées sur telepac :

106

PAC 2025

	DÉSIGNATION	NOMBRE	Montant Unitaire HT	Montant Total HT
Mini dossier	Inférieur ou égal à 3 parcelles	0	68,00 €	0,00 €
Forfait de base	A partir de 4 parcelles	1	118,00 €	118,00 €
Forfait complémentaire	Forfait (11-30 parcelles)	0	28,00 €	0,00 €
	Forfait (31-50 parcelles)	0	44,00 €	0,00 €
	Forfait (>50 parcelles)	1	83,00 €	83,00 €
Montant / parcelle	(Au delà de 10)	96	0,67 €	64,32 €
Option ICHN	Individuel ou sociétés 1 part	1	65,00 €	65,00 €
	GAEC : nombre d' associés		59,00 €	0,00 €
Dossier concerné BCAE7	Forfait		30,00 €	0,00 €
MAE Bio et MAEC	Nombre éléments engagés			13
	1 - 7 éléments	0	65,00 €	0,00 €
	8 - 25 éléments	1	100,00 €	100,00 €
	> 25 éléments	0	140,00 €	0,00 €
Bonus haies - dossiers en cours	Nombre de SNA dessinées / modifiées			
	0 éléments	0	25,00 €	0,00 €
	1 à 7 éléments modifiés	0	45,00 €	0,00 €
	8 à 25 éléments modifiés	0	65,00 €	0,00 €
	plus de 25 éléments	0	85,00 €	0,00 €
Bonus haies - nouveaux dossiers	Surface admissible			
	< 200 ha	0	250,00 €	0,00 €
	200 ha à 400 ha	0	300,00 €	0,00 €
	> 400 ha	0	350,00 €	0,00 €
	Ristourne dossier réalisé avec la Chambre d'agriculture 46		-100,00 €	0,00 €
Option ajustement dossier	Majoration : Nombre d'heures au delà de 2 heures		75,00 €	0,00 €
Ristourne	JA installé après le 16 mai 2024		-55,00 €	0,00 €
	Saisie complète assolement 2025 sur Mesp@arcelles GE ou abonné (fait hors rdv PAC)		-35,00 €	0,00 €
Total HT :		430,32 €	TOTAL TTC	516,38 €

Modalités de paiement :



FACTURE POUR 2 MOIS

Tel : 02 46 65 02 90
 Fax : 01 70 36 74 74
 Email: serviceclient@cieltelecom.com
 IBAN: FR7617906001122483284700057

EARL DE GOUNET
 M. LAFAGE LAURENT
 204 CHEMIN DE GOUNET

N° Client : 49361

N° Facture : 2506039361



46250 ST CAPRAIS

Le 01/06/2025

FACTURE POUR 2 MOIS

Période

Prix Mensuel Montant € HT

N° Ligne : 0565366746 + 0756204229

Pack Privilège Forfait Box Office Premium Illimité (Dégrouper Total) + Liberty + Options

Perception minimum Mobile

Remise Commerciale

JUIN JUILLET	55,48	110,96 €
AVRIL MAI		7,70 €
AVRIL MAI		-7,98 €

Votre règlement ou vos courriers au
 50 Route du Chêne 72230 Arnage
 Ou payez vos factures par CB sur votre espace client



TOTAL HT	110,68 €
TVA (20%)	22,14 €
MONTANT A REGLER TTC	132,82 €

Scannez ce code pour faciliter le paiement de vos factures

Règlement à réception de facture. Date limite de paiement le 16/06/2025.

Pas d'escompte en cas de règlement anticipé. Retard de règlement : Indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € plus pénalités indexées sur le taux d'intérêt de la BCE majoré de 10 points.

Simplifiez-vous la vie et optez dès aujourd'hui pour le prélèvement, en nous retournant le formulaire ci-dessous,
 par courrier, par fax : 01 70 36 74 74 ou par mail à serviceclient@cieltelecom.com

Mandat de prélèvement SEPA	RUM 00049361	Prélèvement récurrent
Identité du payeur, Titulaire du compte :		
Nom:	Prénom:	Raison Sociale:
Adresse:	Code Postal:	Ville:
Coordonnées bancaires - Désignation du compte à débiter		
IBAN	BIC	
Désignation du créancier: CIEL TELECOM S.A.S.U 50 route du chêne - 72230 ARNAGE - France Identifiant Créancier SEPA: FR08CIE492141		
Vous autorisez CIEL TELECOM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En signant ce mandat de prélèvement SEPA, dans le cas où vous êtes nouveau client, vous acceptez la communication de la RUM ultérieurement. Elle vous sera communiquée lors de l'émission de la prochaine facture prélevée.		
Fait à	Le ____/____/20__	Signature: Joindre un RIB IBAN-BIC

Payé

CIEL TELECOM S.A.S. vos courriers au 60 route du chêne - 72230 Arnage
 Siège social: 4 rue du Dahomey 75011 Paris - Capital 300.000 € - SIRET 47851505900051
 RCS PARIS B478515059 - TVA FR 91478515059 - Tel: 02 46 65 02 90 - Fax: 01 70 36 74 74

MON NOUVEAU SITE WEB PRO
OPTIMISÉ POUR LE
RÉFÉRENCIEMENT GOOGLE

